

**PROCÈS VERBAL**  
des travaux de la grande commission nautique  
tenue dans les locaux du Conseil général des Pyrénées-Orientales

**REUNION DE LA GRANDE COMMISSION NAUTIQUE**

Conformément aux dispositions du décret ministériel n° 86-606 du 14 mars 1986 relatif aux commissions nautiques, et suite à l'arrêté n° 3702/2004 du Conseil général des Pyrénées-Orientales portant nomination des membres temporaires, la grande commission nautique, saisie le 17 novembre 2004, s'est réunie le mardi 30 novembre 2004 dans les locaux du Conseil général des Pyrénées-Orientales, pour émettre un avis sur le projet d'aménagement du port départemental de Port-Vendres.

La commission était composée de :

M	Yann Bertrac, capitaine de vaisseau, de l'Inspection Générale des Armées (Marine)	Président
Mme	Corinne Bouzéloc-Lonchampt, ingénieur des études et techniques d'armement, du service hydrographique et océanographique de la marine	Membre permanent
MM	Jean-Simon Laval, administrateur principal des affaires maritimes	Membre de droit
	Yves Campillo, patron SNSM	Membre temporaire
	André Martinez, pêcheur	Membre temporaire
	Bruno Delaspre, patron de vedette à passager	Membre temporaire
	Hervé Nouguier, pilote	Membre temporaire
	Jean-Marie Ruiz, patron lamaneur	Membre temporaire

Assistaient également à la réunion :

MM	Dominique Bizzaro	Directeur du port de Port-Vendres
	Gérard Guillet	Commandant du port

Le président, après avoir remercié M. le représentant du conseil général de son accueil, et les différents participants de leur présence, rappelle la composition et le fonctionnement de la commission et fait remarquer notamment que la grande commission nautique n'est compétente que pour émettre des avis sur les aspects nautiques du projet, à l'exclusion des problèmes juridiques, économiques, financiers, patrimoniaux ou écologiques.

## SYNTHESE DU DOSSIER

### 1. PRESENTATION GENERALE DE L'OPÉRATION

Le port départemental de Port-Vendres présente les trois secteurs d'activités suivants : plaisance, pêche et commerce. En particulier, Port-Vendres est devenu en 10 ans un des tout premiers ports fruitiers français et l'activité conteneur a augmenté de plus de 300% en seulement un an.

Cette croissance de ces activités se trouve ralentie par les caractéristiques limitantes de Port-Vendres en terme d'accueil des navires, de possibilité de stockage et de sécurisation de l'accueil des croisières.

Ainsi de nombreux aménagements ont été programmés et consignés dans une charte, signée en 2000, par l'ensemble des partenaires responsables du port.

Le projet présenté en séance vise :

- la construction à l'Anse des Tamarins d'un quai polyvalent dans le but de diversifier l'accueil des navires à Port-Vendres (rouliers, passagers, conteneurs,...) en lieu et place du quai de Zoums (quai actuel non adapté au besoin) ;
- le recalibrage de l'aire d'évitage (agrandie de 10m à la côte -9,00m NGF) pour favoriser l'accueil de plus grandes unités.

Les contraintes prises en compte pour l'élaboration du projet :

- contraintes financières : budget raisonnable ;
- contraintes de sécurité nautique : maintien de l'ouverture du chenal d'accès ;
- contraintes pratiques : terre-plein suffisant ;
- contraintes météorologiques : tramontane dominante mais peu génératrice d'agitation dans le bassin (25cm environ) et vents de Nord - Nord Est qui génèrent une houle entrante importante (jusqu'à 1,5m).

### 2. PRESENTATION DU PROJET

Le projet est présenté en séance par M. Bizzaro, directeur du port.

## SYNTHESE DES DEBATS

Le président note que la construction du quai mixte augmentera la houle dans le port les jours de vent d'Est (environ 10 jours par an). L'amarrage des bateaux devra donc être soigné sur ce quai. Le commandant du port indique que dans ce cas les bâtiments appareilleront. Il apparaît clairement, après étude, que l'agitation dans le port dépend principalement du musoir de l'entrée Est du port et que le seul moyen de diminuer, par mauvais temps, l'amplitude de la houle dans le port est d'allonger ce musoir actuellement en mauvais état. Le président estime que l'amélioration du musoir est absolument nécessaire et devra impérativement faire l'objet d'une commission nautique locale, voire nationale, dans les prochaines années.

## CONCLUSION

La grande commission nautique s'est réunie le 30 novembre pour émettre un avis sur le projet d'aménagement du port de Port-Vendres, comprenant :

- la construction à l'Anse des Tamarins d'un quai polyvalent dans le but de diversifier l'accueil des navires à Port-Vendres (rouliers, passagers, conteneurs,...) ;
- le recalibrage de l'aire d'évitage pour favoriser l'accueil de plus grandes unités.

Elle émet un avis favorable à ce projet avec les recommandations suivantes :

- l'amélioration du musoir Est (actuellement en mauvais état) de l'entrée du port est nécessaire pour diminuer l'agitation dans le port ;
- à la clôture des travaux, les plans de l'infrastructure portuaire et balisage seront transmis au Service Hydrographique et Océanographique de la Marine (SHOM) pour la mise à jour de la documentation nautique (Carte Marine, Instructions Nautiques...).

Le président  
Yann Bertrac

Les membres  
Corinne Bouzéloc-Lonchamp

Jean-Simon Laval

Yves Campillo

André Martinez

Bruno Delaspre

Hervé Nougier

Jean-Marie Ruiz